LE CANADA,

TOUJOURS OUVERT AUX INVESTISSEURS



RAPPORT DU COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES BANQUES ET DU COMMERCE

L'honorable Doug Black, c.r., président L'honorable Carolyn Stewart Olsen, vice-présidente

OCTOBRE 2018



Renseignements:

Par courriel : <u>BANC@sen.parl.gc.ca</u>

Par la poste : Comité sénatorial permanent des banques et du commerce

Sénat, Ottawa (Ontario), Canada, K1A 0A4

Le rapport peut être téléchargé à l'adresse suivante : www.senate-senat.ca/

Le Sénat est présent sur Twitter : @SenateCA, suivez le comité à l'aide du mot-clic #BANC

This report is also available in English.

TABLE DES MATIÈRES

MEMBRES DU COMITÉ			
ISTE DES RECOMMANDATIONS	MEMBR	RES DU COMITÉ	4
NTRODUCTION	ORDRE	DE RENVOI	5
A. Une commission royale d'enquête sur la fiscalité	LISTE [DES RECOMMANDATIONS	6
A. Une commission royale d'enquête sur la fiscalité	INTRO	DUCTION	7
B. Mesures immédiates permettant de rehausser la compétitivité fiscale du Canada 13 CRÉER UNE CERTITUDE RÉGLEMENTAIRE POUR LES INVESTISSEURS	REMAN	IER LE RÉGIME FISCAL DU CANADA	10
RÉER UNE CERTITUDE RÉGLEMENTAIRE POUR LES INVESTISSEURS	Α.	Une commission royale d'enquête sur la fiscalité	11
LIMINER LES OBSTACLES À LA RÉUSSITE DES IMPORTATEURS ET DES EXPORTATEURS CANADIENS	В.	Mesures immédiates permettant de rehausser la compétitivité fiscale du Ca	anada 13
ANADIENS	CRÉER	UNE CERTITUDE RÉGLEMENTAIRE POUR LES INVESTISSEURS	16
B. Améliorer le transport des produits canadiens vers les marchés			
C. Diversifier les partenaires économiques du Canada	Α.	Protéger les droits de propriété intellectuelle et promouvoir l'innovation	20
CONCLUSION	В.	Améliorer le transport des produits canadiens vers les marchés	22
NNEXE A : TÉMOINS AYANT COMPARU DEVANT LE COMITÉ28	C.	Diversifier les partenaires économiques du Canada	24
NNEXE B · MÉMOIRES	ANNEXE A : TÉMOINS AYANT COMPARU DEVANT LE COMITÉ		
((4) L/L D	ANNEX	E B : MÉMOIRES	29

MEMBRES DU COMITÉ

L'honorable sénateur Doug Black, c.r., *président* L'honorable sénatrice Carolyn Stewart Olsen, *vice-présidente*

Les honorables sénateurs

Jean-Guy Dagenais Joseph A. Day Colin Deacon Pierrette Ringuette Scott Tannas David Tkachuk Pamela Wallin Howard Wetston

Membres d'office du comité :

Les honorables sénateurs Peter Harder, C.P., Diane Bellemare, Grant Mitchell, Larry W. Smith, Yonah Martin, Joseph A. Day, Terry M. Mercer, Yuen Pau Woo et Raymonde Saint-Germain.

Autres sénateurs ayant participé à l'étude :

Les honorables sénateurs Pierre J. Dalphond, Linda Frum, Ghislain Maltais, Sabi Marwah, Richard Neufeld et Betty Unger.

Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement :

Brett Stuckey, analyste Adriane Yong, analyste

Direction des comités du Sénat :

Lynn Gordon, greffière du comité Kalina Waltos, adjointe administrative

Direction des communications du Sénat :

Stav Nitka, agent de communications Marcy Galipeau, agente de communications

ORDRE DE RENVOI

Extrait des Journaux du Sénat du mardi 30 janvier 2018 :

L'honorable sénateur Black propose, appuyé par l'honorable sénateur Mitchell,

Que le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce soit autorisé à examiner, afin d'en faire rapport, les enjeux actuels et émergents pour les importateurs et les exportateurs canadiens en ce qui a trait à la compétitivité des entreprises canadiennes sur les marchés nord-américains et mondiaux;

Que le comité présente son rapport final au plus tard le vendredi 28 septembre 2018 et qu'il conserve tous les pouvoirs nécessaires pour diffuser ses conclusions dans les 180 jours suivant le dépôt du rapport final.

Après débat, La motion, mise aux voix, est adoptée.

La greffière du Sénat

Nicole Proulx

Extrait des Journaux du Sénat du jeudi 20 septembre 2018 :

L'honorable sénateur Black (Alberta) propose, appuyé par l'honorable sénateur Mitchell,

Que, nonobstant l'ordre du Sénat adopté le 30 janvier 2018, la date du rapport final du Comité sénatorial permanent des banques et du commerce concernant son étude sur les enjeux actuels et émergents pour les importateurs et les exportateurs canadiens en ce qui a trait à la compétitivité des entreprises canadiennes sur les marchés nord-américains et mondiaux soit reportée du 28 septembre 2018 au 30 novembre 2018.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le greffier du Sénat

Richard Denis

LISTE DES RECOMMANDATIONS

Le comité recommande :

- 1. Que le gouvernement fédéral crée une commission royale d'enquête sur la fiscalité qui permettrait d'examiner le régime fiscal du Canada, afin que celui-ci gagne en efficience, en simplicité et en compétitivité internationale, et que la commission termine son examen d'ici trois ans.
- 2. Que le gouvernement fédéral intervienne sans tarder pour mettre en œuvre des mesures qui encourageraient les entreprises à continuer d'investir au Canada, dont celle de réduire le taux d'imposition sur le revenu des sociétés et de permettre temporairement une déduction complète et immédiate pour amortissement.
- 3. Que le gouvernement fédéral prenne des mesures pour améliorer le régime réglementaire du Canada, dans le but de concilier les intérêts divergents et d'assurer la réalisation des projets.
- 4. Que le gouvernement fédéral aide les entreprises à commercialiser leur propriété intellectuelle en renforçant les protections accordées dans les accords commerciaux conclus avec d'autres pays, en augmentant le financement pour la recherche et le développement et en bonifiant le programme de crédit d'impôt pour la recherche scientifique et le développement expérimental.
- 5. Que le gouvernement fédéral devrait de façon urgente améliorer l'infrastructure commerciale du Canada, en portant une attention particulière aux goulots d'étranglement dans les réseaux de transport canadiens servant de porte d'entrée, y compris les infrastructures ferroviaires, pipelinières, routières et portuaires.
 - Qu'il devrait aussi réexaminer l'initiative Par-delà la frontière, et encourager la mise en place de mesures au Canada et aux États-Unis qui permettraient d'accélérer le transport des marchandises de part et d'autre de la frontière canado-américaine.
- 6. Que le gouvernement fédéral s'emploie à accélérer le commerce dans les économies émergentes à croissance rapide, comme la Chine et l'Inde. Qu'il devrait continuer de négocier et de mettre en œuvre des accords de libreéchange et d'offrir d'autres programmes de soutien aux entreprises qui exportent à l'extérieur de l'Amérique du Nord.

INTRODUCTION

Pour que l'économie canadienne poursuive sa croissance, elle ne doit pas seulement attirer du capital et de nouvelles entreprises pour que celles-ci investissent et se développent ici, mais elle doit également retenir les entreprises canadiennes et leurs capitaux. Il faut que le régime fiscal du Canada, son cadre réglementaire et son milieu soient propices aux affaires, concurrentiels et accessibles.

Du point de vue de la compétitivité du régime fiscal du Canada, en décembre 2017, les États-Unis ont adopté la <u>Tax Cuts</u> and <u>Jobs Act</u>¹. Cette loi apporte des modifications à la fois à l'impôt des particuliers et à celui des sociétés. Pour les sociétés, les taux de l'impôt sur le revenu ont été abaissés en deçà de ceux du

[S]i j'étais un jeune entrepreneur et que je cherchais à me tailler une place sur le marché, aux États-Unis, et que je me demandais si je ferais mieux de mener mes activités du Canada, pour ensuite exporter mes produits aux États-Unis, il serait beaucoup plus avantageux pour moi, fiscalement, de m'établir aux États-Unis.

Jack Mintz, boursier du recteur, École de politique publique de l'Université de Calgary, <u>20 septembre 2018</u>

Canada, ce qui a essentiellement fait perdre à ce dernier l'avantage concurrentiel qu'il détenait sur les États-Unis pour ce qui est des décisions d'investissement des entreprises.

Nous devons consacrer moins de temps à rivaliser entre nous et en consacrer plus à rivaliser avec le reste du monde. En cette époque de mondialisation croissante, nous constituons un petit marché, et en le fragmentant, nous ne faisons qu'en réduire la taille davantage.

Tiff Macklem, doyen, Rotman School of Management, Université de Toronto, 20 septembre 2018 La Loi permettait également la passation en charges pleine et immédiate de la plupart des types d'équipement jusqu'en 2022, avec leur diminution graduelle au cours des cing années suivantes. Comme le Canada n'offre pas de passation en charges pleine et immédiate, on considère que cette modification a rendu les États-Unis plus attrayants que le Canada pour des investissements à forte intensité de capital. Parmi les autres modifications, on a notamment mis en place des mesures qui motiveront les multinationales à apporter leurs revenus et leurs opérations aux États-

¹ Le titre officiel de la loi est *An Act to provide for the reconciliation pursuant to titles II and V of the concurrent resolution on the budget for fiscal year 2018*. Cette loi n'a pas de titre abrégé officiel.

Unis. Les changements pour les particuliers étaient surtout temporaires et comprenaient des modifications au taux d'imposition du revenu et l'élimination ou la modification de quelques déductions, crédits et exemptions.

Par ailleurs, les récentes difficultés liées à des projets de développement montrent que les procédures réglementaires du Canada sont lourdes et incohérentes, et ce, tant à l'échelle fédérale qu'à l'échelle provinciale.

Le 26 novembre 2016, le gouvernement fédéral a <u>adopté</u> le Projet d'agrandissement du réseau de Trans Mountain, appartenant à Kinder Morgan Inc. Le projet vise l'agrandissement d'un pipeline existant entre l'Alberta et la côte de la Colombie-Britannique, permettant ainsi le transport de pétrole lourd et pétrole de brut léger. Une fois l'approbation du projet obtenue, plusieurs poursuites ont été intentées, lesquelles portaient principalement sur l'obligation du gouvernement de consulter les Autochtones et sur l'évaluation des effets environnementaux possibles de l'oléoduc. Les retards ont accru l'incertitude à l'égard du projet, et, en avril 2018, Kinder Morgan a suspendu celui-ci. Quelques semaines plus tard, le gouvernement fédéral <u>annonçait</u> son achat futur du pipeline. Ensuite, le 30 août 2018, la Cour d'appel fédérale a <u>annulé</u> l'approbation initiale du projet, interrompant essentiellement la construction sur son site, et ce, deux ans à peine après l'annulation d'un autre projet de pipeline, le projet Northern Gateway, et tout juste un an après l'annulation d'Énergie Est, deux grands projets d'infrastructure qui auraient aidé à transporter les ressources énergétiques du Canada vers les marchés intérieurs et d'exportation.

Sur le plan de l'accessibilité, la capacité des importateurs et des exportateurs canadiens de faire du commerce en Amérique du Nord a été frappée d'incertitude lorsque la renégociation de l'Accord de libre-échange nord-américain a débuté, en août 2017. Après 13 mois de négociation, pendant lesquels les États-Unis ont imposé des droits sur l'acier et

Il y a présentement beaucoup de fonds disponibles sur les marchés de capitaux, mais si le Canada souhaite en profiter et obtenir sa juste part, nous devons nous tenir debout, faire preuve d'audace et agir à l'échelle nationale de façon décisive et bipartisane. À mon avis, toute autre façon d'agir mettra en jeu la prospérité future de notre pays.

John Mercury, associé et vice-président, Bennett Jones s.r.l., <u>20 septembre 2018</u> l'aluminium au Canada, au Mexique et à beaucoup de ses autres partenaires commerciaux, invoquant la « sécurité nationale », les États-Unis, le Canada et le Mexique ont approuvé en principe, le 30 septembre 2018, le nouvel Accord États-Unis-Mexique-Canada (AEUMC).

C'est dans ce contexte que le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce (le comité) a entrepris en février 2018 une étude visant à examiner soigneusement les répercussions de ces facteurs sur les importateurs et les exportateurs du

Canada, et les mesures que le gouvernement fédéral pourrait prendre pour atténuer certains résultats défavorables.

Au cours de huit réunions, le comité a entendu les témoignages d'avocats, de comptables et de représentants de ministères et d'organismes gouvernementaux, de groupes de réflexion, du secteur de l'énergie, de la Chambre de commerce canadienne ainsi que d'autres groupes d'affaires afin d'en savoir plus sur les enjeux nouveaux et émergents auxquels font face les importateurs et les exportateurs canadiens dans les marchés nord-américains et mondiaux. Le comité a pu entendre des témoignages sur les défis qui se posent au Canada en ce qui concerne l'augmentation de la productivité. Les témoins ont insisté sur les préoccupations des importateurs et des exportateurs au Canada en ce qui a trait au régime d'imposition, au cadre de réglementation, à la protection des droits de propriété intellectuelle, au transport des marchandises et à l'accès aux marchés non traditionnels, dont ceux de la Chine et de l'Inde.

REMANIER LE RÉGIME FISCAL DU CANADA

Le Forum économique mondial publie chaque année un indice mondial de compétitivité qui classe les économies nationales en fonction de paramètres permettant d'évaluer « la capacité des pays de favoriser la plus grande prospérité de leurs citoyens » [TRADUCTION]. Dans le rapport sur la compétitivité mondiale de 2017-2018, l'économie du Canada a été classée au 14e rang sur 137 pays, comme c'était le cas il y a cinq ans. Entre-temps, pendant ces cinq années, les États-Unis sont passés de la septième économie la plus concurrentielle dans le monde à la deuxième. Le comité s'inquiète du fait que le Canada accuse un retard.

Des témoins ont déclaré que les changements survenus aux États-Unis ont entraîné une diminution des investissements des entreprises au Canada par rapport aux États-Unis, et la relocalisation du capital existant, étant donné que les entrepreneurs peuvent choisir de miser sur les nouveaux prix et les nouvelles déductions plus concurrentiels qui y sont offerts.

Selon un témoin, pour les jeunes entrepreneurs et les professionnels hautement qualifiés, il est important de tenir compte des taux d'imposition sur le revenu des particuliers lorsqu'on tente de choisir où vivre et investir. Selon lui, l'impôt des sociétés et des particuliers est plus faible chez nos voisins du sud que chez nous. Un autre témoin a fait observer qu'il existe déjà un « exode des cerveaux », dans le cadre duquel des professionnels vont s'installer aux États-Unis plutôt qu'au Canada. Cette situation pourrait

être attribuable à la faiblesse du dollar canadien, qui se traduit par le fait que les professionnels aux États-Unis gagnent un revenu en devises ayant une plus grande valeur, combinée à des taux d'imposition sur le revenu des particuliers plus élevés au Canada.

Des témoins ont également parlé du taux d'imposition des petites entreprises, en indiquant que, parce que la déduction à cet égard ne concerne que les entreprises dont le revenu est inférieur à un certain seuil, elle les décourage de croître et de gagner un meilleur revenu. Ils ont aussi imploré le gouvernement fédéral de trouver des moyens d'aider les petites entreprises à croître.

Le problème avec l'imposition des petites entreprises à l'heure actuelle, c'est qu'elle crée un incitatif pour que les entreprises restent petites. Nous avons effectué des travaux à l'Institut C.D. Howe pour voir comment on peut changer cet avantage fiscal pour qu'il soit plutôt offert aux jeunes entreprises par opposition aux petites entreprises. Donc, les jeunes entreprises reçoivent ces avantages fiscaux, mais il y a au moins un incitatif pour que ces entreprises prennent de l'expansion.

Institut C.D. Howe, 14 février 2018

Les membres du comité estiment qu'un moyen pour le Canada d'être plus concurrentiel est de simplifier son régime fiscal. Le pays se doit de réévaluer la façon dont il impose les particuliers, les entreprises et le capital pour rendre son économie plus concurrentielle et augmenter sa productivité. Au Canada, une nouvelle évaluation du régime fiscal s'impose depuis quelques années, car les changements fragmentaires qui y ont été apportés ont abouti à une *Loi de l'impôt sur le revenu* qui est devenue beaucoup trop compliquée. Cette évaluation est d'autant plus urgente que notre position concurrentielle par rapport aux États-Unis a changé au cours de la dernière année en partie en raison de l'entrée en vigueur de la Tax Cuts and Jobs Act.

Le Comité pense qu'il est temps de procéder à une réforme fiscale. On doit créer un contexte fiscal qui stimulerait les entreprises et les personnes à rester, à innover et à apporter leur contribution à la société canadienne. On doit pouvoir compter sur un régime fiscal simple et cohérent, incitant à la croissance et à l'investissement.

A. Une commission royale d'enquête sur la fiscalité

La dernière Commission royale d'enquête sur la fiscalité a eu lieu en 1962 (Commission Carter), et le rapport qui en a découlé a mené à la rédaction d'une nouvelle *Loi de l'impôt sur le revenu*, avec l'imposition partielle des gains en capital et des changements à

l'administration de l'impôt.

La complexité entraîne des injustices. Si les gens ne comprennent pas la loi, cela crée des inégalités. Quelque chose ne tourne vraiment pas rond lorsqu'une entreprise embauche non pas des ingénieurs, mais des comptables et des avocats pour comprendre la différence entre une virgule et un point-virgule dans la Loi de l'impôt sur le revenu.

Nous avons besoin d'un examen approfondi et complet. C'est crucial pour nous. Les Américains ont effectué la réforme fiscale la plus importante depuis plus d'une génération. Nous devons passer en revue notre régime, au lieu d'y apporter des modifications éparses, comme nous l'avons fait au cours des 40 dernières années.

Chambre de commerce du Canada, 15 février 2018

Des témoins ont parlé de la complexité du régime fiscal du Canada et du fait qu'il s'est écoulé plusieurs dizaines d'années depuis sa dernière refonte complète. Qui plus est, les récents changements de l'impôt sur le revenu aux États-Unis diminuent la compétitivité de nos régimes d'impôt des sociétés et des particuliers. Des témoins ont exhorté le comité à recommander l'examen approfondi de notre régime fiscal pour éviter que celui-ci n'impose aux entreprises et aux particuliers un fardeau de conformité excessif, et

assurer sa compétitivité par rapport aux régimes étrangers. D'autres témoins ont également souligné l'importance de charger un comité externe de la réforme du régime fiscal afin de préserver son indépendance et son objectivité.

En particulier, nous sommes d'avis que la réforme fiscale américaine devrait inciter le fisc canadien à repenser comme il se doit sa politique et son intervention. Au lieu d'apporter des changements ponctuels à la pièce, le gouvernement devrait entreprendre un examen complet de la politique fiscale.

Ernst & Young s.r.l., 18 avril 2018

Les membres du comité jugent qu'un examen en profondeur du régime s'impose afin que tout changement apporté à un secteur n'ait pas de conséquences inattendues ailleurs. Cet examen doit se faire avec prudence et diligence raisonnable, mais doit être lancé immédiatement.

En conséquence, le comité recommande :

Que le gouvernement fédéral crée une commission royale d'enquête sur la fiscalité qui permettrait d'examiner le régime fiscal du Canada, afin que celui-ci gagne en efficience, en simplicité et en compétitivité internationale, et que la commission termine son examen d'ici trois ans.

B. Mesures immédiates permettant de rehausser la compétitivité fiscale du Canada

Si l'on tient compte des taux infranationaux, la Tax Cuts and Jobs Act a fait passer le taux d'imposition sur le revenu des sociétés prévu par la loi aux États-Unis de près de 38,9 % à

25,8 %, soit un peu moins que le taux canadien de 26,8 %². La pleine et immédiate passation en charges pour la plupart des types d'équipement, qui n'est pas offerte au Canada, constitue un autre changement important. Des témoins ont estimé que les changements apportés à la Tax Cuts and Jobs Act incitent déjà certaines entreprises à choisir d'investir aux États-Unis plutôt qu'au Canada.

Des témoins ont indiqué que le Canada a besoin d'investissements pour améliorer la croissance économique au pays. L'un deux a fait remarquer que les investissements du secteur privé au Canada ont été faibles au cours des dernières années par rapport aux autres pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). La figure 1 illustre cette analyse.

Les modifications relatives aux déductions pour amortissement apportées par les États-Unis nuiront aux grands investissements de capitaux au Canada. Nous demandons notamment aux élus de se pencher attentivement sur la baisse du taux d'imposition des sociétés, qui est maintenant inférieur à celui du Canada. Il s'agit d'une importante préoccupation pour nos membres et pour l'industrie.

Association canadienne des producteurs pétroliers, <u>19 avril 2018</u>

13

² Les taux prévus par la loi s'appliquent à la fois aux administrations nationales et infranationales. Pour obtenir plus d'information, voir P. Bazel et J. Mintz, <u>Whether it is the U.S. House or Senate Tax Cut Plan – It's Trouble for Canadian Competitiveness</u>, École de politique publique de l'Université de Calgary, Calgary, novembre 2017 [DISPONIBLE EN ANGLAIS SEULEMENT].

Moyenne 2010-2015

Secteur de service Secteur manufacturier Secteur des mines et carrières

15%

15%

Ausstralie Autriche Belgique Canada République Danemark Estonie Finlande France Allemagne Grèce Hongrie Irlande Italie Pays-Bas Slovaquie Suède Royaume-Etats-Tchéque

Figure 1 : Investissements au Canada provenant des secteurs des services, de la fabrication et des mines et carrières

Source : Tableau produit à l'aide de calculs effectués par Jack Mintz, Université de Calgary, et de données tirées d'OECD.Stat, <u>Tableau 8A. Formation de capital par activité ISIC rev4</u>.

Des témoins ont parlé de la nécessité pour le Canada de s'adapter immédiatement aux changements survenus aux États-Unis afin de maintenir sa capacité concurrentielle. Selon eux, le Canada a perdu le grand avantage qu'il avait par rapport aux États-Unis et à d'autres pays membres de l'OCDE au chapitre du taux d'imposition du revenu des sociétés. D'autres témoins ont avancé que, si l'on ne fait que réduire l'impôt sur le revenu des sociétés ou mettre en œuvre des abattements de capital semblables à ceux en place aux États-Unis de façon indépendante, cela peut avoir des effets néfastes sur d'autres domaines fiscaux.

Les nouveaux changements apportés aux États-Unis, permettant temporairement aux entreprises de déduire en entier certaines dépenses en capital, sont aussi, selon quelques témoins, particulièrement pertinents pour des entreprises capitalistiques qui ont davantage besoin d'investissements de ce type.

Je crois que le fait est que nous avons, dans l'immédiat, un problème de compétitivité au Canada, particulièrement en ce qui concerne l'impôt des particuliers, et que nous sommes en train de perdre notre avantage par rapport aux États-Unis en ce qui concerne l'impôt des sociétés.

[...] Autant j'aimerais vous recommander une deuxième commission Carter maintenant, avant que nous n'adoptions de réforme nous-mêmes, autant je pense que c'est irréaliste. Je ne crois pas que nous puissions nous le permettre. Je pense qu'il serait tout à fait à propos d'adopter des mesures immédiates, qui pourraient s'accompagner d'une révision plus en profondeur du code fiscal, qui s'impose depuis longtemps, soit dit en passant.

Charles Lammam, directeur des études fiscales, Institut Fraser, 18 avril 2018

Les membres du comité reconnaissent que toute modification du régime fiscal pourrait avoir des conséquences imprévues et que les modifications apportées aux règles fiscales doivent être envisagées dans leur globalité. Néanmoins, les membres du comité sont d'avis que l'on pourrait mettre plusieurs années à mener à bien une commission royale d'enquête sur la fiscalité, et que la situation au Canada fait en sorte qu'il est urgent d'agir. Ils exhortent le ministère des Finances à étudier la possibilité d'adopter une approche progressive qui permettrait d'apporter une solution immédiate pour les entreprises canadiennes, ainsi qu'un plan de réforme globale du régime.

En conséquence, le comité recommande :

Que le gouvernement fédéral intervienne sans tarder pour mettre en œuvre des mesures qui encourageraient les entreprises à continuer d'investir au Canada, dont celle de réduire le taux d'imposition sur le revenu des sociétés et de permettre temporairement une déduction complète et immédiate pour amortissement.

CRÉER UNE CERTITUDE RÉGLEMENTAIRE POUR LES INVESTISSEURS

L'élimination des obstacles au commerce interprovincial est une question sur laquelle le comité s'est déjà penché et qui continue de le préoccuper. À la suite de la publication, en 2016, de son rapport intitulé <u>Des murs à démolir : démantèlement des barrières au commerce intérieur au Canada</u>, les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux se sont entendus pour négocier un nouvel accord sur le commerce intérieur, l'<u>Accord de libre-échange canadien</u>. Les membres du comité saluent la conclusion de l'accord par les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, le qualifiant de bon début. Cependant, plusieurs problèmes continuent de se poser au sujet du commerce intérieur au Canada, en particulier ceux liés à la vente

interprovinciale de boissons alcoolisées, aux règlements en matière de transport et à la réglementation sur la santé et la sécurité concernant les produits alimentaires. Nombre de ces obstacles sont non seulement à la fois coûteux et inutiles, mais ils dissuadent en plus l'investissement. Les membres du comité sont d'avis que le gouvernement fédéral en doit faire plus pour réduire ces obstacles au commerce.

Des témoins ont souligné que se conformer à de multiples exigences réglementaires qui diffèrent d'une province et d'un territoire à l'autre est pénible. La complexité des exigences est exacerbée lorsque les importateurs et les exportateurs souhaitent exercer leurs activités aux États-Unis, où chacun des États peut également établir des règlements qui lui sont propres. Aux fardeaux administratifs s'ajoute le fait que les entreprises doivent aussi se conformer à des règlements qui ont une incidence directe sur leurs activités

Il est essentiel que le gouvernement fédéral continue d'envoyer des signaux très forts, tant aux investisseurs d'ici qu'à ceux de l'étranger, afin de les informer que notre fédération fonctionne comme elle a été conçue pour le faire. J'entends par là qu'il faut donner l'assurance à la communauté internationale que les grands projets d'infrastructure énergétique qui passent par un processus environnemental rigoureux et qui reçoivent l'approbation du gouvernement fédéral se dérouleront dans des délais prévisibles et selon un processus bien compris.

Association canadienne des producteurs pétroliers, 19 avril 2018

commerciales comme l'étiquetage, l'emballage et l'inspection. Un témoin a laissé entendre que les gouvernements pourraient réduire ces fardeaux en permettant que, si un règlement coûteux pour une industrie en particulier entre en vigueur, d'autres changements à la réglementation viennent contrer ces coûts en les diminuant d'un montant identique.

Selon des témoins, il y a en ce moment beaucoup de confusion parmi les investisseurs mondiaux et canadiens quant à savoir si le Canada est un lieu sûr pour investir, laquelle découle surtout des annulations et des retards observés récemment dans le cas du projet de Trans Mountain et d'autres grands projets d'infrastructure. Les témoins ont rappelé la

Plus le Canada pourra harmoniser les exigences d'une province et d'un territoire à l'autre, et harmoniser les lois du Canada à celles d'autres pays, plus les entreprises pourront commercer efficacement.

Garvey Schubert Barer, C.P., 14 juin 2018

surpolitisation des processus de réglementation, en particulier en ce qui concerne les projets d'infrastructure qui chevauchent les frontières provinciales, et ont laissé entendre que cela nuisait à la compétitivité du Canada.

Des témoins ont également indiqué que la mise en œuvre de la tarification du carbone au Canada pourrait être désavantageuse sur le plan concurrentiel pour les importateurs et les exportateurs canadiens. Un témoin a décrit la taxe sur le carbone comme une sorte de subvention

pour tout pays qui exporte des produits au Canada et qui n'impose pas une taxe semblable. Des témoins ont par ailleurs fait valoir que les différents régimes provinciaux de tarification du carbone ajoutent une autre couche de complexité pour les entreprises qui souhaitent faire affaire au Canada.

D'autres témoins ont discuté des répercussions de la tarification du carbone sur l'industrie pétrolière et gazière au pays, et fait valoir que si la tarification a pour objectif de réduire les émissions mondiales de carbone, les entreprises qui produisent d'importantes émissions devraient bénéficier d'une protection, et les cibles de réduction devraient être réalistes. Selon eux, les importateurs étrangers de produits pétroliers et gaziers pourraient cesser de s'approvisionner auprès des exportateurs d'énergie canadiens en raison des prix plus élevés découlant de la taxe sur le carbone, et se tourner plutôt vers des pays où les prix sont moins élevés et qui n'imposent pas nécessairement une telle taxe. Les exportateurs canadiens perdront ainsi leur part du marché, et les émissions mondiales de carbone pourraient même augmenter, au lieu de diminuer, puisque ces pays pourraient avoir des règlements moins stricts en matière d'environnement.

En gros, la taxe sur le carbone du Canada devient une sorte de subvention pour les États-Unis. En fait, elle devient une sorte de subvention pour tout pays qui exporte des produits au Canada et qui n'impose pas une taxe semblable sur le carbone. Il faut trouver une manière à la frontière de répartir ces coûts. Nous devrons avoir un système de tarifs douaniers verts. Ce sera une autre chose dont les entreprises devront tenir compte à la frontière en vue de s'adapter à cette subvention perçue dans l'autre pays.

[...] plus nous favorisons une variation des coûts entre les régions et plus il est difficile de faire des affaires au Canada.

Wilson Centre, 26 avril 2018

Parmi les suggestions formulées par les témoins qui permettraient d'améliorer l'uniformité et la certitude en matière de réglementation figurent l'harmonisation des régimes provinciaux de taxe de vente, l'établissement d'un organisme national de réglementation des valeurs mobilières et la création d'un réseau national d'électricité.

Le comité souligne qu'il est important pour l'avenir de l'économie canadienne que les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux unissent leurs efforts pour créer au Canada un cadre réglementaire qui fonctionne, en offrant aux investisseurs la confiance dont ils ont besoin pour choisir le Canada afin d'y investir leurs capitaux. Les circonstances qui ont mené à la récente décision concernant l'expansion de l'oléoduc Trans Mountain sont inacceptables. Cette situation entache la perception à l'échelle internationale de la capacité du Canada de procurer une certitude réglementaire aux investisseurs qui cherchent à réaliser des projets. En particulier, le comité estime que le gouvernement fédéral doit étudier en profondeur les implications du devoir de consulter les peuples autochtones et fournir des clarifications à ce sujet.

Il est maintenant plus important que jamais pour le Canada de prendre des mesures décisives pour réparer les dommages qui ont été causés. Nous exhortons les dirigeants politiques de tous les ordres de gouvernement à agir à l'échelle nationale en veillant à ce que les politiques et les règlements, nouveaux et anciens, ne causent pas d'incertitude et des fardeaux inutiles aux entreprises qui tentent de réussir au Canada.

Il faut remodeler d'urgence nos processus d'approbation des projets, en partant d'une prémisse différente, à savoir qu'attirer des capitaux et créer des emplois constituent des impératifs nationaux. À moins que nous apportions des changements déterminants dès maintenant, notre rendement récent découragera probablement l'investissement, particulièrement dans nos industries d'extraction des ressources.

John Mercury, associé et vice-président, Bennett Jones s.r.l., 20 septembre 2018

Par conséquent, le comité recommande :

Que le gouvernement fédéral prenne des mesures pour améliorer le régime réglementaire du Canada, dans le but de concilier les intérêts divergents et d'assurer la réalisation des projets.

ÉLIMINER LES OBSTACLES À LA RÉUSSITE DES IMPORTATEURS ET DES EXPORTATEURS CANADIENS

A. Protéger les droits de propriété intellectuelle et promouvoir l'innovation

Il s'agit d'un phénomène bien connu que le Canada fait bonne figure au chapitre de la création de nouvelles entreprises, mais avant que ces entreprises ne prennent de l'expansion et deviennent concurrentielles, les entrepreneurs qui les ont fondées déménagent leur entreprise à l'extérieur du Canada ou la vendent à une entreprise étrangère. On a laissé entendre que ce sont à la fois le secteur privé et le gouvernement qui sont responsables du fait que les entreprises ne sont pas innovatrices, qu'elles ne commercialisent pas leur propriété intellectuelle, et qu'elles choisissent de ne pas prendre de l'expansion au Canada.

Plusieurs témoins ont indiqué que les entreprises canadiennes doivent changer leur perception des affaires et se tourner vers la commercialisation de produits novateurs. Produire des Le Canada peut exporter des produits de base ou des biens et services indifférenciés, ou les exportations canadiennes pourraient être beaucoup plus novatrices et différenciées. Lorsque la valeur du dollar canadien est passée de 62 cents américains à la parité, entre 2002 et 2007, ce sont les produits canadiens exportés les moins différenciés et les moins novateurs qui ont été les plus durement touchés. Les produits les plus novateurs ont favorisé plus fortement la prospérité canadienne.

Walid Hejazi, professeur agrégé, International Business, Rotman School of Management, Université de Toronto 14 février 2018

produits à la fine pointe les rendrait plus compétitives sur les marchés mondiaux, où l'intelligence artificielle et les technologies propres sont des exemples de secteurs dans lesquels le Canada connaît du succès. Un problème similaire a également été soulevé au sujet des universités canadiennes. Un témoin a souligné qu'elles en font très peu pour commercialiser leur propriété intellectuelle, même si elles dépensent des milliards de dollars chaque année en recherche et développement.

Quelques mesures fédérales ont été soulignées par les témoins comme moyens d'aider les entreprises canadiennes à créer et à produire des produits plus novateurs, dont celles qui suivent :

- accroître le financement destiné à l'innovation pour les petites et moyennes entreprises et les entreprises en démarrage canadiennes;
- rendre le crédit d'impôt pour la recherche scientifique et le développement expérimental plus « généreux »;
- offrir aux entreprises canadiennes des incitatifs pour prendre de l'expansion vers d'autres marchés que les États-Unis où elles seront exposées à la concurrence internationale.

Les droits de propriété intellectuelle ont été soulignés comme un point particulièrement préoccupant pour les entreprises de haute technologie. Un témoin a indiqué que les entreprises canadiennes de haute technologie peuvent être tentées de vendre leur entreprise à une compagnie américaine plutôt que de prendre de l'expansion en raison des difficultés à commercialiser les technologies et des défis liés à la protection des droits de propriété intellectuelle à l'échelle internationale. Selon un autre témoin, les entreprises ont l'impression que le gouvernement n'éprouve pas « un sentiment d'urgence » pour épauler les entreprises qui veulent de l'aide afin de protéger leurs droits de propriété intellectuelle lorsqu'elles accèdent aux marchés mondiaux. On a souligné que des protections très strictes en matière de propriété intellectuelle ont été proposées par les États-Unis alors qu'ils envisageaient de faire partie du Partenariat transpacifique (PTP), mais que lorsque les États-Unis se sont retirés des négociations, ces protections n'ont plus été appuyées par le Canada et elles n'ont pas été incluses dans l'accord.

Le gouvernement fédéral doit signaler au reste du monde qu'il prend les droits de propriété intellectuelle au sérieux, et la position qu'il a adoptée à l'égard de la propriété intellectuelle dans le Partenariat transpacifique global et progressiste (PTPGP) ne répond pas aux besoins de certains exportateurs canadiens. Pour améliorer la compétitivité des entreprises canadiennes, le comité est d'avis que le gouvernement fédéral doit les aider à mener des activités de recherche et développement au Canada, à commercialiser des produits novateurs et à prendre de l'expansion vers de nouveaux marchés. De plus, pour atténuer certains risques associés à l'expansion à l'étranger, il faut faire plus pour aider ces entreprises à protéger leurs droits de propriété intellectuelle sur ces marchés. Le gouvernement fédéral doit s'attaquer au problème du Canada au chapitre de l'innovation et de la commercialisation, et ce, tant à l'échelle nationale qu'internationale, afin de donner aux entrepreneurs canadiens en haute technologie la confiance nécessaire pour prendre de l'expansion au Canada et vers d'autres marchés que les États-Unis.

Par conséquent, le comité recommande :

Que le gouvernement fédéral aide les entreprises à commercialiser leur propriété intellectuelle en renforçant les protections accordées dans les accords commerciaux conclus avec d'autres pays, en augmentant le financement pour la recherche et le développement et en bonifiant le programme de crédit d'impôt pour la recherche scientifique et le développement expérimental.

B. Améliorer le transport des produits canadiens vers les marchés

En juin 2017, le comité a publié un rapport intitulé <u>Corridor national</u>: <u>Améliorer et faciliter le commerce et les échanges intérieurs</u>, qui examine le concept de corridors nationaux pour la circulation des biens et des services au Canada, que ce soit par réseaux de transport pipelinier, ferroviaire, routier ou portuaire, dans le but de faciliter les exportations vers les marchés étrangers. Nous avons entendu parler des avantages et des défis liés aux initiatives de la Porte et du Corridor de l'Asie-Pacifique, de la Porte continentale et du Corridor de commerce Ontario-Québec, de la Porte et du Corridor de commerce de l'Atlantique, ainsi qu'à la proposition relative au corridor nordique. Notre

Au cours de la dernière génération, nous avons dépensé dans les infrastructures plutôt que d'y investir. Nous avons constaté une détérioration de nos infrastructures et le développement d'importants goulots d'étranglement qui plombent le système, surtout dans nos agglomérations urbaines et à certains endroits névralgiques de notre réseau commercial. Nous sommes présentement dans une position où nous pourrions vraiment faire un tri. Nous ne pouvons pas nous permettre de répartir l'argent uniformément à la grandeur du territoire et de traiter tous les projets comme s'ils avaient tous la même valeur. En lieu et place, nous devons appliquer un test afin de jauger le rendement économique de chaque investissement proposé de manière à ce qu'il soit vraiment question d'investissements et non de simples dépenses gouvernementales. [...]

Je pense que le gouvernement doit indiquer très clairement que ce que nous voulons, c'est exploiter et exporter nos ressources sur les marchés de manière écologiquement responsable et en respectant les droits des collectivités.

Chambre de commerce du Canada, <u>le 15 février 2018</u>

rapport a relevé plusieurs faiblesses dans l'infrastructure commerciale du Canada et ses réseaux de transport servant de porte d'entrée, dont bon nombre ont été reprises par les témoins de la présente étude sur la compétitivité.

Plus particulièrement, des témoins ont indiqué que les blocages et les goulots d'étranglement dans le transport des marchandises au Canada pourraient être réglés par l'établissement de corridors de transport efficaces qui traversent et contournent les centres urbains, et qui relient les ports, les postes frontaliers et les aéroports afin d'avoir accès aux marchés internationaux. Un témoin a indiqué que le gouvernement fédéral devrait affecter une part plus importante de ses investissements en infrastructure, ce qui pourrait comprendre un soutien de la Banque de l'infrastructure du Canada, afin de moderniser l'infrastructure commerciale du Canada. Il a en outre fait valoir que lorsque le gouvernement décide quels seront les projets d'infrastructure à financer, il devrait être stratégique et fonder sa décision sur le mérite du projet et sur son importance dans les chaînes d'approvisionnement intégrées au Canada, en Amérique du Nord ou dans le monde. Ce témoin a également souligné que le Canada a besoin de capacité d'exportation supplémentaire sur chacune de ses côtes et que le gouvernement fédéral devrait s'engager à exporter tous les produits du Canada, y compris ses ressources nationales, sur les marchés internationaux.

Comme les États-Unis constituent le principal marché d'exportation du Canada et compte tenu du rôle joué par notre pays dans les chaînes d'approvisionnement intégrées d'Amérique du Nord, le gouvernement fédéral doit constamment chercher des moyens d'améliorer la circulation transfrontalière des personnes et des marchandises. Un témoin a déclaré que le Canada et les États-Unis devraient réexaminer les programmes faisant partie de l'initiative Par-delà la frontière. Cette initiative, instaurée en décembre 2011 par suite d'une déclaration conjointe des gouvernements du Canada et des États-Unis, visait à renforcer la sécurité et à accélérer la circulation légitime des personnes, des biens et des services à la frontière.

Un autre témoin a fait valoir que l'un des programmes de l'initiative Par-delà la frontière, soit le Programme d'expéditions rapides et sécuritaires (le Programme EXPRES), joue un rôle important en offrant aux importateurs et aux exportateurs fiables une procédure de dédouanement efficace. Elle a ajouté que se qualifier pour le Programme EXPRES est difficile et coûte cher, et donc que le gouvernement fédéral devrait en faire plus pour le rendre plus accessible aux entreprises canadiennes.

Des témoins ont souligné que le gouvernement fédéral pourrait en faire plus du côté canadien pour simplifier les processus à suivre pour traverser la frontière, et qu'il devrait encourager les États-Unis à envisager des mesures semblables.

Compte tenu de ses travaux antérieurs sur les corridors commerciaux, le comité est bien au fait des défis posés par l'acheminement des marchandises vers les marchés internationaux. Il faudrait prendre des mesures pour améliorer la circulation aux postes frontaliers avec les États-Unis, car la relation commerciale avec ce pays est importante. Il

est également important de souligner que les exportateurs canadiens qui souhaitent prendre de l'expansion vers d'autres marchés ou qui ont besoin d'investissements importants dans les infrastructures pour le transport des marchandises sont frustrés par le manque d'accès aux côtes, et par les difficultés qu'a récemment présentées au gouvernement fédéral l'approbation des projets d'infrastructure. Nous encourageons le gouvernement fédéral à continuer d'investir dans la construction de grands projets d'infrastructure commerciale parce que, comme les récents événements dans le secteur de l'énergie l'ont démontré, sans cet investissement, les entreprises canadiennes ne seront pas en mesure de soutenir la concurrence sur les marchés mondiaux, et le flux d'investissements directs étrangers au Canada poursuivra son déclin.

C'est pourquoi le comité recommande :

Que le gouvernement fédéral devrait de façon urgente améliorer l'infrastructure commerciale du Canada, en portant une attention particulière aux goulots d'étranglement dans les réseaux de transport canadiens servant de porte d'entrée, y compris les infrastructures ferroviaires, pipelinières, routières et portuaires.

Qu'il devrait aussi réexaminer l'initiative Par-delà la frontière, et encourager la mise en place de mesures au Canada et aux États-Unis qui permettraient d'accélérer le transport des marchandises de part et d'autre de la frontière canado-américaine.

C. Diversifier les partenaires économiques du Canada

Les États-Unis sont le principal partenaire commercial du Canada, et cette relation commerciale restera toujours une priorité. Cependant, lorsque cette relation devient tendue – ce qui s'est produit dernièrement dans le cadre des négociations de l'AEUMC en raison de l'imposition de tarifs douaniers sur l'acier et l'aluminium – le fait que le Canada est tributaire d'un seul pays pour 76 % de ses exportations et 52 % de ses importations place nos importateurs et nos exportateurs dans une situation précaire. Pour atténuer ce risque, le gouvernement fédéral doit tisser des relations commerciales plus étroites avec d'autres pays.

Un témoin a indiqué que le Canada doit établir des relations plus étroites avec les économies de marché émergentes à croissance rapide, qui englobent la Chine, l'Inde, le Mexique et le Brésil, car seulement 9 % des échanges commerciaux du Canada se font avec ces pays à l'heure actuelle. Il a fait valoir que les débouchés dans ces marchés augmentent rapidement, car le revenu des ménages y augmente, ce qui a un effet à la hausse sur la demande de produits et de services de grande valeur en provenance de pays comme le Canada. Ce témoin a précisé qu'une croissance s'observe dans les économies de marché émergentes, plus particulièrement en Asie, depuis environ 15 ans, mais que le

Canada, vu sa proximité avec les États-Unis, n'a pas poursuivi ses intérêts commerciaux dans ces marchés.

La conclusion d'accords de libre-échange a été identifiée comme moyen de diversifier les partenaires commerciaux du Canada. Un témoin a indiqué que les accords commerciaux ne se résument pas aux flux d'exportations et d'importations, mais qu'ils concernent aussi les investissements transfrontaliers et les entreprises canadiennes qui établissent des filiales et génèrent des revenus dans ces pays.

Plusieurs témoins se sont dits d'avis que l'Accord de Partenariat transpacifique global et progressiste (PTPGP) représente un bon point de départ pour le Canada en ce qui concerne l'accès aux marchés non traditionnels, l'un d'entre eux a même affirmé que cet accord était plus important que l'Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne (AECG). On a également souligné que les pays signataires du PTPGP se trouvent à proximité de la Chine, et qu'ils pourraient donc servir de passerelles pour pénétrer le marché chinois. Des témoins ont demandé que le gouvernement fédéral poursuive ses négociations commerciales avec la Chine et ont indiqué qu'il devrait conclure un accord de libre-échange dans un proche avenir. Un témoin a fait observer que le Canada aurait dû se tourner vers les pays d'Asie pour ses échanges commerciaux il y a une dizaine d'années.

Les défis auxquels les entreprises sont confrontées lorsqu'elles envisagent de prendre de l'expansion vers d'autres Ce qu'il faut comprendre, c'est qu'au cours des 15 dernières années, la part du PIB mondial des États-Unis a diminué, passant du tiers au quart environ, et que le Canada perd des parts de ce marché. Nous perdons donc des parts d'un marché qui en perd. Nous avons tardé à reconnaître le problème. Notre proximité avec les États-Unis s'est avérée un énorme avantage pendant la majeure partie des 60 dernières années, mais la croissance a connu un tournant ces 15 dernières années, et nous n'avons pas suivi. Au lieu de perdre des parts d'un marché en déclin, nous devrions chercher à gagner des parts dans un marché qui en gagne, et cela signifie qu'il faut diversifier nos échanges commerciaux vers les économies émergentes à croissance rapide, en particulier en Asie [DISPONIBLE EN ANGLAIS SEULEMENT].

Tiff Macklem, doyen, Rotman School of Management, Université de Toronto, 20 septembre 2018

marchés que les États-Unis ont également été abordés. Quelques témoins ont indiqué que c'est beaucoup plus coûteux pour les entreprises d'exercer leurs activités dans ces marchés étrangers, et que certaines entreprises peuvent les juger risqués parce qu'elles les connaissent moins bien, et s'inquiéter de la difficulté de cultiver des relations dans le pays concerné. Pour répondre à ces préoccupations, des témoins ont proposé que le

gouvernement fédéral mette en place d'autres types de soutien pour les entreprises qui désirent importer et exporter sur ces marchés étrangers, dont :

- utiliser l'organisme Investir au Canada pour attirer les investissements directs étrangers en provenance de ces marchés;
- faire en sorte que l'Initiative des supergrappes d'innovation aide les entreprises à prendre de l'expansion pour être en mesure d'exporter à l'extérieur de l'Amérique du Nord;
- fournir du soutien aux travailleurs canadiens qualifiés qui déménagent à l'étranger;
- promouvoir le Service des délégués commerciaux et faire mieux connaître les programmes commerciaux existants aux entreprises;
- offrir des incitatifs fiscaux aux exportateurs canadiens prospères.

L'accès au marché américain étant obtenu grâce à l'AEUMC, il faut maintenant sérieusement s'intéresser à la diversification de nos échanges commerciaux. Le comité reconnaît que l'article 32.10 de l'AEUMC semble limiter l'indépendance dont dispose le gouvernement fédéral pour négocier un accord de libre-échange avec la Chine. Par conséquent, il est plus important que jamais que le gouvernement fédéral en fasse davantage pour réduire les coûts liés au commerce sur les marchés comme la Chine et l'Inde. Cet objectif peut être atteint par l'intermédiaire d'accords commerciaux ou d'autres programmes de soutien au commerce au Canada.

Dans cette optique, le comité recommande :

Que le gouvernement fédéral s'emploie à accélérer le commerce dans les économies émergentes à croissance rapide, comme la Chine et l'Inde. Qu'il devrait continuer de négocier et de mettre en œuvre des accords de libre-échange et d'offrir d'autres programmes de soutien aux entreprises qui exportent à l'extérieur de l'Amérique du Nord.

CONCLUSION

Le gouvernement fédéral doit signaler au reste du monde qu'il est prêt à encourager l'innovation au Canada en prenant les mesures nécessaires qui permettront aux entreprises d'accroître leur productivité. Les entreprises, les professionnels et les investisseurs de capitaux sont de plus en plus mobiles et peuvent choisir le pays qui répond le mieux à leurs besoins. Le Canada doit s'assurer de pouvoir continuer à soutenir la concurrence.

Le comité reconnaît que ce ne sera pas une mince tâche d'apporter des changements majeurs au régime fiscal du Canada. Ce processus demandera mûre réflexion et la contribution de l'ensemble des Canadiens afin de déterminer la meilleure voie à suivre et de formuler des recommandations concrètes. La mise en œuvre de ces recommandations exigera aussi beaucoup de volonté politique et de leadership. Le comité estime que le régime fiscal canadien est lourd et désuet depuis un certain temps déjà, et que les changements survenus récemment aux États-Unis ont fait perdre au Canada son avantage concurrentiel. Non seulement il aurait fallu réformer le régime fiscal canadien depuis longtemps, mais il est maintenant urgent de le faire.

Nous devons d'abord et avant tout prendre du recul et réévaluer notre régime fiscal par l'intermédiaire d'une commission royale d'enquête sur la fiscalité. Dans l'intervalle, nous devons apporter des changements immédiats à notre régime fiscal pour réduire la perte d'investissements et de talents qui se dirigent vers les États-Unis par suite des modifications fiscales majeures qu'ils ont apportées.

Ensuite, nous devons redoubler d'efforts pour redorer notre image auprès des investisseurs étrangers et nationaux en ce qui concerne la certitude réglementaire. Nous devons signaler au reste du monde que le Canada est un pays capable de prendre les mesures qui s'imposent et de mener à bien les grands projets. Cela demandera les efforts concertés des décideurs de tous les ordres de gouvernement, mais l'impulsion doit venir du gouvernement fédéral.

Enfin, nous devons éliminer les obstacles à la réussite qui ralentissent la croissance des importateurs et des exportateurs canadiens en protégeant leurs droits de propriété intellectuelle, en améliorant le transport des produits canadiens vers les marchés d'exportation existants et potentiels, et nous devons diversifier nos partenaires commerciaux.

Sans ces changements importants, le Canada perdra du terrain, ce qui nuira à notre prospérité économique.

ANNEXE A : TÉMOINS AYANT COMPARU DEVANT LE COMITÉ

Le 14 février 2018

À titre personnel

Walid Hejazi, professeur agrégé, commerce international, Rotman School of Management, Université de Toronto

Meredith Lilly, professeure agrégée et titulaire de la Chaire des affaires internationales Simon Reisman, Norman Paterson School of International Affairs, Université Carleton

Institut C.D. Howe

Jeremy Kronick, analyste principal de la politique

Exportation et développement Canada

Peter Hall, économiste en chef

Le 15 février 2018

Association canadienne des importateurs et exportateurs

Joy Nott, présidente et chef de la direction

Chambre de commerce du Canada

L'honorable Perrin Beatty, C.P., président et chef de la direction

Conseil canadien des affaires

Brian Kingston, vice-président, Politique internationale et budgétaire

Manufacturiers et Exportateurs du Canada

Mike Holden, économiste en chef

Le 18 avril 2018

À titre personnel

Charles Lammam, directeur, Études fiscales, Institut Fraser

Ernst & Young s.r.l.

Fred R. O'Riordan, dirigeant national, Politique fiscale, dirigeant canadien, Économie et services d'analyse

Le 19 avril 2018

Association canadienne de pipelines d'énergie

Chris Bloomer, chef de la direction

Association canadienne des producteurs pétroliers

Tim McMillan, président et chef de la direction

Suncor

Steve Douglas, vice-président, Relations avec les investisseurs

Le 26 avril 2018

À titre personnel

Lai-King Hum, avocate principale, Hum Law Firm

Institut Macdonald-Laurier

Philip Cross, agrégé supérieur

Wilson Center

Laura Dawson, directrice, Institut canadien

Le 31 mai 2018

Association canadienne des carburants

Lisa Stilborn, vice-présidente, Division de l'Ontario

Commission de l'écofiscalité du Canada

Dale Beugin, directeur général

Le 14 juin 2018

International Inter-Tribal Trade and Investment Organization

Wayne Garnons-Williams, président

Garvey Schubert Barer, C.P.

Sara P. Sandford, avocate

Le 20 septembre 2018

À titre personnel

Tiff Macklem, doyen, Rotman School of Management, Université de Toronto John Mercury, partenaire et vice-président, Bennett Jones s.r.l. Jack Mintz, boursier du recteur, École de politique publique de l'Université de Calgary

ANNEXE B : MÉMOIRES

À titre personnel

Jack Mintz, boursier du recteur, École de politique publique de l'Université de Calgary

Association canadienne de l'industrie de la chimie

David Podruzny, vice-président, Affaires et économie

eBay Canada